



Service de l’urbanisme et de l’environnement
1381, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A3
Tél: (450) 229-2921 poste 1114
Télécopieur: (450) 229-6842
urbanisme@vdsa.ca

URBANISME
PERMIS / CERTIFICAT D’AUTORISATION
FORMULAIRE DE DEMANDE

Section réservée à la ville de Sainte-Adèle	Matricule: _____
	Secteur: _____ District: _____
	Demande numéro _____

Type de demande : ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ communautaire ☐ autre	Reçu par: _____ ☐ courriel ☐ autre
☐ Affichage / Enseigne ☐ Agrandissement (moins 20m²) ☐ Agrandissement (plus 20m²) ☐ Ajout de logement ☐ Bâtiment accessoire ☐ Changement usage ☐ Déblai / Remblai ☐ Démolition ☐ Galerie / Terrasse ☐ Installation sanitaire ☐ Nouvelle construction ☐ Piscine ☐ Puits ☐ Rénovation ☐ Autre permis ou certificat :	

**Pour toute demande
reliée à
l’environnement, s.v.p.
utilisez le formulaire
« ENVIRONNEMENT »**

Emplacement des travaux	
Numéro de lot ou numéro civique (adresse)	Rue

Propriétaire				
Nom, Prénom (ou nom de l’entreprise)				
Adresse postale (numéro civique, rue, ville et code postal)				
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)	Télécopieur	Courriel

Requérant (si différent du propriétaire)				
Nom, Prénom (ou nom de l’entreprise)				
Adresse postale (numéro civique, rue, ville et code postal)				
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)	Télécopieur	Courriel

Entrepreneur (cocher si auto-construction ☐)				
Nom de l’entrepreneur ou de l’entreprise			Numéro RBQ	
Adresse postale (numéro civique, rue, ville et code postal)				
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (travail)	Télécopieur	Courriel

Description des travaux		
Coût des travaux (matériel et main-d’œuvre)	Date prévue pour le début des travaux (approximative)	Date prévue pour la fin des travaux (approximative)
Description sommaire des travaux		
Présence d’eau (milieu humide, ruisseau, rivière, lac, etc.) sur ou à proximité du site à l’étude ? OUI ☐ NON ☐		

Engagement et signature	
Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m’engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m’engage à construire ou aménager selon les plans tels qu’ils ont été déposés avec corrections, s’il y a lieu, par l’autorité compétente.	
En foi de quoi, j’ai signé ce _____ jour de _____ de l’an _____. Signature : _____	

Procuration (si requérant autre que propriétaire)	
Prénom et nom de la personne mandatée	
Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d’autorisation délivré par la Ville de Sainte-Adèle pour ma propriété située au _____.	
Adresse ou numéro de lot et nom de rue	
Signée le : _____	Signature : _____
Nom du propriétaire en lettres moulées : _____	

Nouvelle construction

- Certificat d’implantation du bâtiment projeté sur le lot à construire préparé par un arpenteur-géomètre ;
- Si applicable, la ligne naturelle des hautes eaux de tout plan d’eau ou milieu humide sur le certificat d’implantation de l’arpenteur-géomètre. Cette ligne doit avoir été identifiée au préalable par un biologiste ;
- Plans de construction (élévations, aménagement intérieur et coupes) signés et scellés par un technologue professionnel ou un architecte ;
- Plan de déboisement de la propriété (espace naturel préservé) sur une copie du certificat d’implantation de l’arpenteur-géomètre.

Installation sanitaire

- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par un technologue professionnel ou un ingénieur compétent en la matière. Le document doit aussi inclure un plan de localisation de l’installation sanitaire projetée sur la propriété à l’étude.
- Note : Un rapport « tel que construit » produit par un technologue professionnel ou un ingénieur compétent en la matière doit être soumis au service d’urbanisme dans les 30 jours suivant la réalisation de l’installation sanitaire.

Puits

- Type de puits (tubulaire, scellé, puits de surface, pointe filtrante, etc.) ;
 - Plan de localisation du puits projeté. Il est obligatoire de localiser les installations sanitaires situées sur la même propriété ainsi que sur les terrains voisins et la distance les séparant sur ce plan.
- Note : Suite à la construction du puits, vous devez transmettre à la ville un rapport de forage incluant la confirmation de conformité au règlement sur le captage des eaux souterraines et signé par le puisatier.

Bâtiment accessoire

- Type de bâtiment accessoire (garage, remise, atelier, abri d’auto, etc.) ;
- Plan de l’implantation projetée du bâtiment accessoire sur le site. Une localisation des éléments importants présents comme l’installation sanitaire, la maison et les autres bâtiments accessoires est de mise ;
- Plans des élévations de la construction à l’échelle. Les détails tels que les dimensions, la hauteur, les revêtements extérieurs, les ouvertures et la pente de toit doivent être indiqués sur les plans ;
- Si applicable, identification des arbres à abattre.

Ajout de logement

- Plans de construction du logement (aménagement intérieur et coupes) signés et scellés par un technologue professionnel ou un architecte ;
- Note : Voir documents pour « Agrandissement mineur / majeur » lorsque l’ajout de logement nécessite un agrandissement du bâtiment.

Rénovation

- Description complète des travaux en détails ;
 - Tout document pertinent à la description des travaux (photos, plans, croquis, dépliants, etc.).
- Note : Voir documents pour « Changement d’usage » lorsqu’applicable.

Agrandissement mineur (moins 20 mètres carrés)

- Plan de l’implantation projetée de l’agrandissement sur une copie d’un plan existant produit par un arpenteur-géomètre. Une localisation des éléments importants présents sur le site comme les installations sanitaires et les bâtiments accessoires est de mise ;
- Plans des élévations et de l’aménagement intérieur de la construction à l’échelle. Les détails tels que les dimensions, les revêtements extérieurs, les ouvertures, la pente de toit et l’utilisation des pièces doivent être indiqués sur les plans.

Agrandissement majeur (plus de 20 mètres carrés)

- Certificat d’implantation de l’agrandissement projeté préparé par un arpenteur-géomètre. Une localisation des éléments importants présents sur le site comme les installations sanitaires et les bâtiments accessoires est de mise ;
- Si applicable, la ligne naturelle des hautes eaux de tout plan d’eau ou milieu humide sur le certificat d’implantation de l’arpenteur-géomètre. Cette ligne doit avoir été identifiée au préalable par un biologiste ;
- Plans de construction (élévations, aménagement intérieur et coupes) signés et scellés par un technologue professionnel ou un architecte ;
- Si applicable, identification des arbres à abattre pour la construction sur une copie du certificat d’implantation de l’arpenteur-géomètre.

Piscine

- Plan de l’implantation projetée de la piscine sur le site. Une localisation des éléments importants présents sur le lot comme l’installation sanitaire, la maison et les balcons est de mise ;
- Les détails techniques de la piscine : type (hors-terre ou creusée), dimensions et hauteur/profondeur ;
- Détails de la clôture si applicable (piscine creusée ou semi-creusée) comme la hauteur, son emplacement et les matériaux ;
- Détails du nouveau balcon si applicable (emplacement, hauteur, garde-corps, porte, accès, etc.).

Galerie / Terrasse

- Plan de l’implantation projetée du balcon ainsi que ses dimensions ;
- Plans détaillés du balcon (hauteur du sol, garde-corps, ouvertures, etc.).

Affichage / Enseigne

- Croquis détaillé de l’enseigne en couleur ;
- Localisation de l’enseigne (copie certificat localisation) et autres enseignes existantes;
- Détails techniques de l’enseigne : type (sur poteau, à plat sur le mur, projetante, etc.), matériaux (poteau et enseigne), couleurs, lettrage de la raison sociale (sculpté ou relief), dimensions, texte, sigle/logo, hauteur, méthode d’éclairage et autres détails importants ;
- Détails de l’immeuble : frontage du terrain et longueur du mur.

Changement d’usage

- Description détaillée de l’usage original et de l’usage projeté ;
- Localisation des espaces de stationnement existants et projetées sur un plan de la propriété ;
- La superficie de l’espace occupé par le nouvel usage ;
- Plans de construction (aménagement intérieur, modifications apportées et coupes si applicable) signés et scellés par un technologue professionnel ou un architecte ;

Déblai/Remblai

- Plan projet et coupes du déblai / remblai préparé par un arpenteur-géomètre ;
- Si applicable, la ligne naturelle des hautes eaux de tout plan d’eau ou milieu humide sur le plan de l’arpenteur-géomètre. Cette ligne doit avoir été identifiée au préalable par un biologiste ;
- Pour un mur ou paroi de plus 1,5 mètres de hauteur, un plan signé et scellé par un membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec mètre ;
- Les mesures de contrôle de l’érosion temporaires et permanentes.

Démolition

- Plan de localisation du ou des bâtiments à démolir et leurs dimensions ;
- Des photos récentes de toutes les façades du ou des bâtiments ;
- Les taxes de l’immeuble concerné doivent avoir été payées.

Note :

Seules les demandes complètes seront acceptées.

Veillez prendre note que des documents supplémentaires peuvent être exigés.